

PROCESSUS D'ÉVALUATION et de RÉCLAMATION

1 / Evaluation des acquis avant et après formation

En amont de la formation (1 semaine environ) un questionnaire est envoyé aux participants en lien avec le déroulé de formation pour définir ses connaissances à l'instant « T »

A la fin de la formation, un autre questionnaire est envoyé pour évaluer les connaissances acquises à l'issue de la formation.

2 / Attestation de réussite

Pour obtenir l'attestation, il faut que le participant ait acquis 10 % de connaissances supplémentaires.

3 / Cas particuliers

Si le participant atteint plus de 90% de réponses justes sur le questionnaire d'évaluation avant formation il ne lui sera pas demandé d'atteindre les 10% de connaissances supplémentaires.

L'attestation de réussite lui sera délivrée

4 / Situation d'échec

Si les 10% de connaissances supplémentaires ne sont pas atteints, une procédure de réclamation en cas d'échec est alors mise en œuvre.

Option 1 : un second essai sera proposé au participant 7 jours après la formation.

Option 2 : Le participant ne souhaite pas repasser l'examen mais souhaite tout de même faire une réclamation*

*Procédure : Envoi d'un courrier avec AR pour demande de réclamation. L'OF RéSO traitera la réclamation sous 10 jours ouvrés après réception du courrier A/R.